

REPUBLIQUE FRANCAISE

RAPPORT N° 28

**CONSEIL DEPARTEMENTAL
DES BOUCHES-DU-RHONE**

REUNION DU CONSEIL DEPARTEMENTAL DU 31 Mars 2017

SEANCE PUBLIQUE DU 31 Mars 2017

SOUS LA PRESIDENCE DE

ATTRACTIVITE ET RAYONNEMENT

RAPPORTEUR(S) : M. JEAN-PIERRE BOUVET

OBJET

Budget primitif 2017 pour la délégation routes

**DGAET Direction des Routes et des Ports
Service Aménagements Routiers
12466**

PRESENTATION

Ce rapport expose les axes principaux de la politique publique en faveur des routes pour l'année 2017.

Les propositions de ce rapport s'inscrivent dans l'objectif, issu des conclusions des Etats Généraux de Provence, de relever le défi de la mobilité pour les bucco-rhodaniens, notamment la desserte prioritaire des pôles de développement, par un effort annuel d'investissement de 80 M€ en moyenne sur le réseau routier.

Le Schéma directeur routier des Bouches-du-Rhône définit plus précisément les orientations en matière d'aménagement, d'entretien et d'exploitation sur les 3002 km du réseau routier départemental.

En 2017, les principales actions seront les suivantes :

- poursuite ou achèvement des opérations d'aménagement en cours et de remise en état du réseau pour assurer une viabilité optimale,
- lancement de nouvelles opérations,
- entretien et exploitation du réseau routier départemental pour la sécurité des usagers et la pérennité du patrimoine.

SYNTHESE

	fonctionnement	investissement	
		AP	CP
Dépenses	11 395 368€	25 936 000€	79 387 191€
Recettes	970 000€		5 449 384€

PROGRAMME D'INVESTISSEMENT

DEPENSES

Intervention d'aménagements des routes sous maîtrise d'ouvrage départementale

Nos interventions concernent :

- des opérations prises en considération :

Sont concernées des opérations pour lesquelles des études et des acquisitions foncières correspondantes pourront être engagées ou poursuivies.

Leur liste récapitulative jointe en annexe comprend d'une part des opérations déjà prises en considération et confirmées au titre de 2017, et d'autre part les opérations nouvelles au titre de 2017.

- des études générales qui viennent en amont des projets routiers. Elles concernent notamment des études transversales (schémas d'itinéraires, schémas directeurs), et toutes études

contribuant à l'élaboration et l'ordonnancement des opérations routières, notamment les études relatives à l'opportunité des projets d'aménagement permettant de définir les opérations routières pour lesquelles l'Assemblée départementale aura à décider de la réalisation future.

(en investissement AP : 1 300 000 € CP : 1 555 000 €).

- des acquisitions foncières, nécessaires à la réalisation des programmes de travaux.

(en investissement AP : 1 500 000€ CP : 2 000 000 €).

- des aménagements du réseau routier départemental

(études opérationnelles et travaux)

- de grands aménagements :

Sont concernées principalement des opérations classées structurantes au Schéma directeur routier départemental.

Elles permettent soit de contourner des agglomérations afin de séparer les flux de desserte et de transit, soit d'augmenter la capacité de certains axes à fort trafic où la saturation des réseaux est problématique, soit de réaliser des aménagements de sécurité d'envergure.

(en investissement AP : 1 312 000€ CP : 15 307 000 €)

- des opérations de modernisation du réseau routier :

Ce programme rassemble d'autres opérations d'aménagements d'enjeux plus locaux.

(en investissement AP : 15 780 000€ CP : 18 936 691 €)

- des opérations relatives aux plan quinquennal d'investissement :

Ce programme d'investissement se termine.

(en investissement AP : 0€ CP : 9 153 000 €)

- un programme de travaux annexes (y compris leurs études opérationnelles) :

Les travaux annexes sont des aménagements indispensables au maintien et à l'amélioration du réseau routier départemental.

Ils répondent aux urgences techniques et prolongent ainsi la durée de vie des chaussées. Ils préviennent la dégradation du patrimoine routier, qui lorsqu'elle est traitée avec retard, génère de l'insécurité pour les usagers, des risques de contentieux pour le Département et in fine des coûts de remise à niveau sensiblement plus élevés.

Ce programme regroupe notamment les interventions suivantes :

- . signalisations horizontale et verticale,
- . renforcements de chaussées,
- . dispositifs de retenue,
- . traitement de points singuliers
- . remise en état d'ouvrage d'art,
- . remise en état de chaussées,
- . plantations.

La programmation des différentes opérations relevant de ces travaux annexes est adaptée en fonction des urgences techniques.

(en investissement AP : 7 270 000€ CP : 10 163 000 €).

- des opérations cofinancées

Il convient de souligner que, pour les opérations cofinancées avec d'autres partenaires réalisées sous maîtrise d'ouvrage départementale, l'inscription budgétaire de la totalité des dépenses se fait sur les programmes cités ci-avant ; elles donnent lieu à des recettes de la part des partenaires, dont l'inscription budgétaire se fait sur le présent exercice budgétaire ou sur des exercices budgétaires ultérieurs pour tenir compte du planning effectif de réalisation des travaux.

L'acquisition, l'entretien, la réparation et la maintenance des véhicules et engins de la Direction Générale Adjointe Equipement du Territoire

A des fins d'entretien et d'exploitation du réseau routier départemental, et maintenir une qualité de service, des investissements en moyens matériels sont requis.
(en investissement : AP : 1 220 000 € CP : 1 220 000 €).

L'affectation de cette AP doit être créée au titre de l'exercice 2017.

Participations financières aux opérations réalisées sous autres maîtrises d'ouvrages

Outre les actions que le Département mène sous sa propre maîtrise d'ouvrage, il participe également financièrement à des opérations réalisées sous maîtrise d'ouvrage externe.

Pour l'année 2017, l'ensemble de ces participations porte sur des inscriptions de :
en investissement : AP : 1 054 000 €; CP : 21 052 500 €

Les propositions de CP comprennent 13 000 000 € pour la L2 dernière année de cofinancement du PPP de la L2, 817 000 € pour le contournement de Port-de-Bouc RN568 et 753 000 € pour la résorption des points noirs bruit des VRU (au titre du CPER Etat-Région 2000-2006) selon le rythme d'appels de fonds de l'Etat.

Les subventions et fonds de concours à verser aux Communes en 2016, selon les conventions correspondantes, sont programmées pour 6 482 500 € de CP et 1 054 000 € d'AP nécessaires pour engager de nouvelles participations.

Participation au syndicat mixte des traversées du Delta du Rhône

Il n'a pas été prévu, au Budget Primitif 2017, de dotation en crédits d'investissement pour le Syndicat Mixte. Une demande de participation financière 2017 en crédits d'investissement pourra être étudiée en cas de besoin.

RECETTES

Les participations de l'Etat, de la Région, des communes et groupement de communes aux travaux et études, ainsi que celle des sociétés d'une part, et les cessions et rétrocession de terrains d'autre part génèrent des recettes de **5 443 384 €**

Une recette de **6 000 €** est par ailleurs provisionnée. Elle correspond à la vente de matériaux ferreux et de véhicules.

Soit un total de recettes d'investissement de 5 449 384 €

PROGRAMME DE FONCTIONNEMENT

DEPENSES

Les données financières de l'année 2017 en fonctionnement pour l'ensemble des interventions sous maîtrise d'ouvrage départementale portent sur des inscriptions de : 9 295 368 € en CP.

Intervention d'entretien/exploitation des routes sous maîtrise d'ouvrage départementale

Les moyens mis en œuvre pour l'entretien et l'exploitation du réseau routier départemental visent à :

- rendre aux usagers les services (sécurité, fiabilité, confort, agrément ...) qu'ils sont en droit d'attendre,
- pérenniser le patrimoine d'infrastructures routières, ce qui constitue pour la collectivité un investissement important,
- limiter les nuisances aux riverains,
- prendre en compte la préservation de l'environnement en cohérence avec les autres politiques publiques.

Les conditions de mise en œuvre des actions correspondantes doivent également permettre d'assurer la sécurité juridique du Département et d'optimiser les moyens et l'utilisation des crédits engagés.

Ces exigences conduisent à assurer des tâches d'entretien et d'exploitation telles que :

- la surveillance du réseau et interventions d'urgence,
- le maintien de la viabilité en période hivernale,
- la remise en état des chaussées et équipements suite aux accidents et incidents,
- le balayage régulier, notamment pour les aménagements en faveur des cyclistes,
- l'entretien des revêtements de chaussées,
- la gestion des ouvrages hydrauliques de retenue et dépollution des eaux pluviales mis en place suite à l'application de la loi sur l'eau,
- l'entretien des aménagements paysagers et plantations (dont les arbres d'alignement et boisement),
- le traitement sélectif, la récupération et l'évacuation des déchets routiers, conformément à la législation,
- l'entretien des propriétés acquises par le Département en vue d'aménagements ultérieurs.
- le fauchage, le curage des fossés
- les réparations de barrières de sécurité
- le renouvellement de la signalisation.

(En fonctionnement : CP : 7 138 933 € sur le programme Entretien et exploitation des routes départementales dont 180 000 € au titre des fournitures de voirie, rattachés précédemment au programme Ateliers Départementaux).

L'entretien, la réparation et la maintenance des véhicules et engins de la Direction Générale Adjointe Equipement du Territoire et autres dépenses

L'Atelier Mécanique départemental reparti sur 3 sites : Arles, Aix/Lambesc, Marseille assure l'entretien, la réparation et la maintenance des véhicules et engins dédiés à la Direction des Routes.

Dans un souci de mutualisation et de rationalisation, en 2016, l'Atelier s'est vu confier également plus de 600 véhicules et engins de la Direction des Forêts et des Espaces Naturels.

Le budget de fonctionnement alloué est principalement destiné à l'acquisition des pièces détachées, des pneumatiques, à la réalisation de prestations externalisées de maintenance, au paiement du carburant, des contrôles techniques, des taxes et assurance des véhicules.

(en fonctionnement : CP : 1 397 435 €).

Les dépenses de fonctionnement comportent également des frais divers relatifs aux aménagements routiers, les frais d'actes et d'enquête publique, les contentieux liés à la voirie.
(CP : 758 400 €).

Participation au syndicat mixte des traversées du Delta du Rhône

La continuité du réseau routier départemental est assurée par un service de bacs :

- sur le grand Rhône à hauteur de Salin de Giraud (RD 35 b – lieu dit Barcarin),
- sur le petit Rhône dans la continuité de la RD 85 (bac du Sauvage).

L'exploitation de ces bacs a été confiée au Syndicat Mixte des Traversées du Delta du Rhône (SMTDR), auquel adhère le Département des Bouches du Rhône. Ce montant inscrit est identique à celui de 2016.

(CP : 2 000 000 € en fonctionnement).

Cotisation à l'IDRRIM (Institut des routes, des rues et des infrastructures pour la mobilité)

Des échanges transversaux réguliers se tiennent entre les services du Département et ceux du réseau technique de l'Etat de l'IDRRIM (Institut des routes, des rues et des infrastructures pour la mobilité). Le Département des Bouches-du-Rhône est membre de ce réseau. Les missions essentielles de cet organisme visent à participer à l'état d'avancement des règles de l'art, ainsi qu'à favoriser l'émergence d'un référentiel partagé dans ces domaines. Une cotisation annuelle est due au titre de l'adhésion

(CP : 600 € en fonctionnement).

RECETTES

Intervention d'entretien /exploitation des Routes sous maîtrise d'ouvrage départementale

Les dépenses de réparation des dégâts occasionnés par des tiers identifiés au domaine public sont compensées en partie par des recettes recouvrées auprès des compagnies d'assurances des tiers en cause.

(en fonctionnement : CP : 120 000 €).

Le montant des redevances d'occupation du domaine public est de 850 000€

Soit un total de recettes de fonctionnement de 970 000 €

PROPOSITION

Au titre des éléments exposés dans le présent rapport, je vous propose:

- 1) d'approuver les interventions au titre de la politique publique en faveur des routes définie dans le présent rapport (interventions sous maîtrise d'ouvrage départementale, participations financières aux opérations réalisées sous autres maîtrises d'ouvrage),
- 2) de procéder aux créations et modifications d'affectations des Autorisations de Programme telles que précisées dans le tableau annexé,
- 3) de décider de la passation, de l'exécution et du règlement des contrats nécessaires à la réalisation des opérations indiquées en annexes, selon les dispositions du Décret n°2016-360 du 25 Mars 2016 relatif aux marchés publics en vigueur et des CCAG correspondants.
- 4) d'autoriser la Commission Permanente à se prononcer :
 - pour adopter, en cas de nécessité, des dispositions différentes ou complémentaires pour la passation de ces marchés dans le cadre des dispositions prévues par le Décret Marchés Publics,
 - sur les autres conventions (ou leurs avenants) pouvant intervenir dans le cadre de la mise en œuvre des programmes et des dispositions prises dans le cadre du présent rapport,
 - sur des compléments et adaptations aux interventions définies dans le présent rapport et sur les modifications ou compléments d'affectations d'autorisations de programme qui seraient nécessaires,
 - sur les déclarations de projet définies par l'article 144 de la loi démocratie de proximité du 27 février 2002,
- 5) de m'autoriser :
 - à approuver les actions pour lesquelles il sera lancé une procédure de marché public correspondante,
 - à signer tous les actes qui découlent des marchés et contrats, notamment ceux prévus par les CCAG Travaux, prestations intellectuelles, de fournitures courantes et de services lorsqu'ils s'inscrivent dans le montant de l'opération,
 - à demander l'ouverture des enquêtes réglementaires, nécessaires à la réalisation des opérations inscrites aux programmes ci-annexés,
 - à signer les demandes d'autorisation et les actes, relevant des dispositions légales et réglementaires, nécessaires aux opérations d'aménagement prises en considération ainsi qu'à l'entretien des routes départementales,
 - à solliciter les subventions d'autres partenaires pour la réalisation des programmes du présent rapport,
 - à signer les conventions de travaux avec les concessionnaires de réseaux lorsqu'il s'agira de réaliser des déplacements de réseaux nécessaires à l'exécution des programmes de travaux, conformément aux modalités d'interventions définies par notre assemblée

6) d'approuver notre participation financière au Syndicat Mixte des Traversées du Delta du Rhône d'un montant de 2 000 000€
Cette dépense sera imputée au chapitre 65 du budget départemental,

7) de m'autoriser à régler la cotisation annuelle à l'association IDRRIM d'un montant de 600€
Cette dépense sera imputée au chapitre 65 du budget départemental.

Au bénéfice de ces précisions et sur proposition de Monsieur le délégué aux routes, je vous serais très obligée de bien vouloir prendre la délibération ci-jointe.

Signé
La Présidente du Conseil Départemental

Martine VASSAL